

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR), représentée par son Directeur Général, Monsieur Khalid Cheddadi, a déclaré le 24 février 2004, avoir cédé le 9 janvier 2004, 68 998 actions CTM au prix unitaire de 272 dh, franchissant ainsi à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société. Cette opération a été réalisée dans le cadre de souscriptions par apport de titres aux Fonds Communs de Placement : Générations performance et CIMR Tharwa.

Suite à cette transaction, la CIMR détient 5 actions de garantie de la CTM qui feront l'objet d'une cession ultérieure.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail : information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières